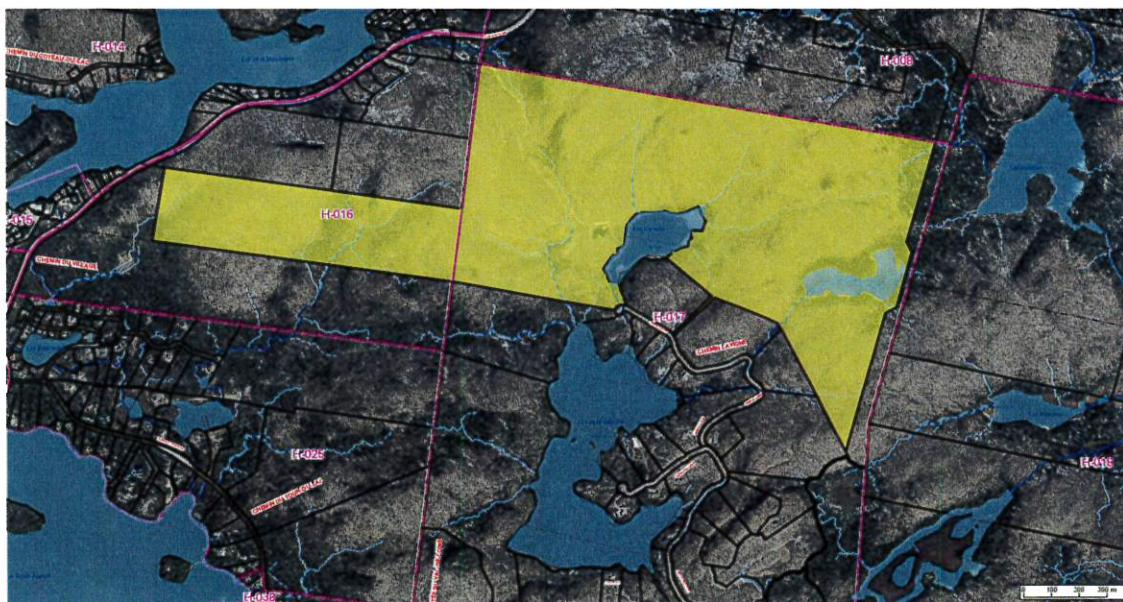


## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 634-22 MODIFIANT L'ARTICLE 425 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 634 ET MODIFIANT LES LIMITES DES ZONES H-016 ET H-017 AU PLAN DE ZONAGE N° 634

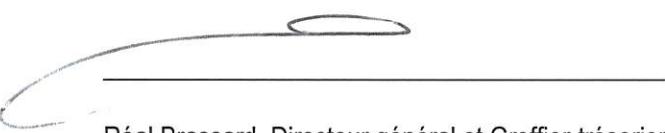
AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées :

1. Le 12 décembre 2025, le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 et modifiant les limites des zones H-016 et H-017 détaillées au plan de zonage n° 634. Les deux zones étant situées à proximité du lac de la Cabane et du chemin du Village.
2. Une assemblée de consultation publique se tiendra jeudi 8 janvier 2026 à 18 h 30, à l'église au 1845, chemin du Village, à Saint-Adolphe-d'Howard.
3. Lors de cette consultation, le maire ou la directrice du service d'urbanisme expliquera le projet de règlement n° 634-22 et recueillera les commentaires des citoyens et des organismes souhaitant s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 634-22 vise, d'une part, à soustraire le lot 6 492 581 de la zone résidentielle H-017 pour l'intégrer à la zone résidentielle H-016 et, d'autre part, à modifier l'article 425 du règlement de zonage n° 634 afin d'ajuster la densité applicable à la zone H-017.
5. Les zones H-016 et H-017 sont illustrées sur l'extrait du plan de zonage ci-dessous. Le plan de zonage est aussi disponible sur le site internet de la Municipalité: <https://www.stadolphedhoward.qc.ca/22/avis-publics-reglements-et-politiques>.



6. Le projet de règlement n° 634-22 comporte des dispositions pouvant faire l'objet d'une approbation référendaire et peut être consulté en ligne sur le site de la Municipalité ou en personne à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

Préparé et signé à Saint-Adolphe-d'Howard, le 17 décembre 2025.



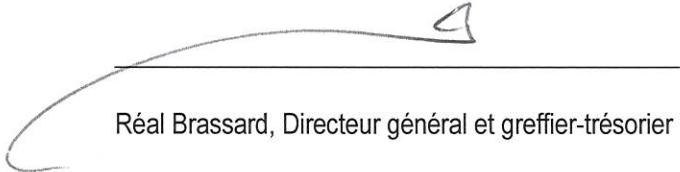
Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, déclare sous mon serment d'office avoir procédé, le 17 décembre 2025, à l'affichage et à la publication de l'avis public mentionné ci-dessus aux emplacements suivants : à l'Hôtel de Ville, à l'église, et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat, ce 17 décembre 2025.



Réal Brassard, Directeur général et greffier-trésorier

---